

17 juillet 2008

Copie de résolution

# *Municipalité de Roquemaure*

À une session régulière du Conseil municipal tenue le 7 juillet 2008, à laquelle étaient présents son honneur, M. le Maire Marcel Mainville et les conseillers suivants :

M. Gérard Leclerc, Mme Chantal Mainville, M. Léo Plourde, M. Alain Tremblay, Mme Guylaine Pinard et M. Jocelyn Poirier

Est également présente, Mme Lucie Gravel, d.g., secrétaire-trésorière adjointe.

Résolution numéro 2008-07-183

Maintien Service Postal

ATTENDU QUE l'Examen stratégique de la Société canadienne des Postes, qui a été lancé le 21 avril 2008 par le gouvernement fédéral, envisage la déréglementation du service postal (c'est-à-dire la réduction ou l'élimination du privilège exclusif de Postes Canada sur la poste-lettres);

ATTENDU QUE si le gouvernement réduit ou élimine le mécanisme qui finance le service postal universel, soit le privilège exclusif, il sera de plus en plus difficile d'assurer un service postal abordable à l'ensemble de la population, et ce, dans toutes les régions du pays;

ATTENDU QUE la déréglementation du service postal dans d'autres pays a entraîné la fermeture de bureaux de postes, une réduction des services, des pertes d'emploi et une augmentation des tarifs postaux pour la population et les petites entreprises;

ATTENDU QUE le gouvernement ne tient pas d'audiences publiques dans le cadre de l'Examen stratégique et qu'il ne consulte pas adéquatement les véritables propriétaires du service postal, c'est-à-dire la population;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gérard Leclerc, secondé par M. Léo Plourde et résolu à l'unanimité que la Municipalité de Roquemaure fasse parvenir une lettre ou un mémoire à l'Examen stratégique de la Société canadienne des postes indiquant notre opposition à la déréglementation de Postes Canada et exigeant que le gouvernement tienne des audiences publiques et consulte adéquatement les véritables propriétaires du service postal, c'est-à-dire la population

Copie conforme certifiée

Ce 17 juillet, 2008



Lucie Gravel

D.G., sec.-très. adjointe